

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

## Article 1 : Définition

**Bénéficiaire** : désigne une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

**Compte** : désigne l'espace personnel du Bénéficiaire dont l'accès est sécurisé par un identifiant et un mot de passe, qui centralise les Commandes passées sur le Site par le Bénéficiaire.

**Commande** : désigne la commande passée par un Bénéficiaire, enregistrée sur le Site, pour l'achat de Produit(s) et/ou de Service(s).

**EPS** : désigne la société Econocom Products & Solutions, dont les coordonnées figurent à l'article 2 ci-après.

**Matériels** : désigne les appareils et accessoires concernés par les Services, vendus ou non par le biais du Site, pouvant être de marques diverses.

**Produit(s)** : désigne le(s) bien(s) matériel(s) informatique(s) ou numérique(s) vendu(s) au Bénéficiaire par le biais du Site.

**Service** : désigne les services de réparation et dépannage de Matériels réalisés par EPS ou l'éditeur et/ou le constructeur concerné, pendant la période de garantie ou hors période de garantie des Matériels.

**Site** : désigne, le cas échéant, le catalogue privatif présent auquel l'entreprise adhérente au programme EPS donne accès au Bénéficiaire.

## Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente de Produits et de Services (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles EPS vend des Produits et/ou des Services au Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la conclusion de la vente, des caractéristiques essentielles des Produits et des Services publiées sur le Site.

Informations concernant EPS :

ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 553 400 €

Siège social : 40 Quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX

331 566 430 RCS NANTERRE

APE : 4651Z

TVA intracommunautaire : FR95 331 566 430

Tel : +33 1 41 67 30 00

Nous écrire : <https://www.econocom.com/fr/contact>

## Article 3 : Description des Services

Les Services consistent, en période de garantie ou hors période de garantie, à l'aide de tous moyens jugés utiles par EPS, à remettre un Matériel du Bénéficiaire à l'état de fonctionnement par la réparation ou le remplacement sur site ou en retour atelier des pièces ou sous-ensembles défectueux, usés ou cassés à la suite de l'usage normal du matériel, par des pièces ou sous-ensembles neufs ou non neufs d'origine éditeur et/ou constructeur et de fonctionnalités au moins équivalentes.

Les Services hors période de garantie sont réalisés sur acceptation d'un devis établi par EPS.

Excepté pour la marque Apple pour laquelle EPS dispose d'un agrément de Centre de Réparation, EPS ne certifie pas au Bénéficiaire avoir reçu un agrément spécifique de la part des éditeurs et/ou constructeurs concernés pour la réalisation des Services portant sur lesdits matériels tels que décrits aux présentes.

Pour les Matériels soumis à la garantie constructeur Apple :

- Les Services incluent la réparation et/ou le remplacement de tous les composants défectueux rendant inopérant le Matériel, à l'exception de bogues relevant du système d'exploitation des Matériels et de tous dommages subis par les Matériels du fait d'un usage non adapté selon leur mode d'emploi fourni.
- Pour les équipements bénéficiant d'une extension de garantie AppleCare+ associée au n° de série du Matériel, la couverture est étendue aux sinistres pendant la période de garantie, et selon les conditions définies à l'adresse : <https://www.apple.com/fr/legal/sales-support/applicare/applicareplus/>
- Durant la période de garantie, le Bénéficiaire pourra exercer son droit de réparation au titre de la garantie dans tous centres techniques et de réparations agréés Apple sur le territoire français.

Cependant, le Bénéficiaire reconnaît que les prestations d'EPS (tout comme sa propre intervention) peuvent potentiellement entraîner une rupture de la garantie de l'éditeur et/ou du constructeur, à laquelle la garantie éventuelle d'EPS sur les réparations effectuées ne se substitue pas. Le Bénéficiaire déclare à ce titre avoir fait le choix de recourir aux services d'EPS en toute connaissance de cause, de façon libre et éclairée, au regard du risque de rupture de la garantie de l'éditeur et/ou du constructeur attachée au matériel confié à EPS, objet des présents Services.

## Article 4 : Commandes

### 4.1 Conditions d'éligibilité à la passation d'une Commande

Les Produits et Services sont réservés aux Bénéficiaires régulièrement domiciliés en France métropolitaine ayant passé Commande des Produits ou Services sur le Site.

### 4.2 Passation de la Commande

Seules les Commandes confirmées sur le Site à partir du Compte du Bénéficiaire et dont le Bénéficiaire aura procédé au règlement pourront être acceptées par EPS.

Le compte bancaire affecté au paiement des Produits ou Services sera débité dès lors que la transaction aura été acceptée par la banque du Bénéficiaire, sa Commande sera dès lors enregistrée comme ferme et définitive. Les paiements des Commandes sont effectués par carte bancaire sur le compte d'EPS.

## Article 5 : Prix

Le prix payé par le Bénéficiaire sera celui en vigueur sur la liste de prix publiée sur le Site à la date de passation de la Commande ou, en l'absence, sur le devis. Les prix s'entendent toutes taxes comprises et sont libellés en euros. Dans le cadre de la réglementation européenne pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (décret du 20 juillet 2005), une contribution environnementale est incluse dans les prix.

Une facture électronique est adressée au Bénéficiaire au moment de la délivrance du Service par courrier électronique.

## Article 6 : Livraison des Produits

### 6.1 Lieu et délais de livraison des Produits

Les Produits seront livrés directement à l'adresse indiquée par le Bénéficiaire sur le Site lors de la Commande.

Un accusé de réception de commande sera adressé au Bénéficiaire au moment de la validation de Commande par courrier électronique. Le Bénéficiaire recevra un courrier électronique au moment de la mise en livraison de sa Commande

Le transport et la livraison seront effectués par EPS ou par un transporteur de son choix. En cas d'adresse incomplète, EPS ne saurait être tenue pour responsable des retards dans les délais de livraison. En cas d'absence du Bénéficiaire lors de la deuxième livraison, celui-ci sera facturé de plein droit des frais de transport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 216-1 du Code de la consommation, à défaut d'indication lors de la Commande, le délai de livraison sera de trente (30) jours à compter de la date de Commande.

En cas de non-respect du délai de livraison, le Bénéficiaire pourra, conformément aux dispositions des articles L. 216-2 et L. 216-3 du Code de la consommation, demander la résolution de la Commande et obtenir son remboursement après avoir enjoint EPS de s'exécuter dans un nouveau délai par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à EPS, demeurée infructueuse.

Le Bénéficiaire devra signer lors de la remise en mains propres du Produit un bordereau de remise en main propre valant livraison conforme des Produits visés.

### 6.2 Réserves

Lors de la livraison, le Bénéficiaire est tenu de vérifier les Produits livrés et de signaler les éventuelles anomalies constatées sur le bon de livraison. Les réserves émises constituant des moyens de preuve de l'existence et de l'importance de l'anomalie, elles devront être le plus précises possible (« carton abîmé sur le côté gauche », « rayure », « trace de coup » etc.). La mention « sous réserve de déballage / de bon fonctionnement » ne pourra être reconnue en cas de litige. Par ailleurs, le Bénéficiaire devra informer EPS par e-mail à l'adresse [customercare@econocom.com](mailto:customercare@econocom.com) dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés suivant la date de livraison du colis. Le service clientèle

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

d'EPS indiquera alors au Bénéficiaire la démarche à suivre pour obtenir le remplacement ou le remboursement du Produit.

En tout état de cause, l'absence de réserves ne prive pas le Bénéficiaire de sa faculté de rétractation et ne fait pas obstacle au bénéfice des garanties légales rappelées ci-après.

### Article 7 : Délais de réalisation des Services

Le délai de réalisation des Services est établi à titre indicatif par EPS lors de l'analyse du Matériel confié (la réalisation des Services étant notamment subordonnée à la disponibilité des pièces de rechange nécessaires à la réparation et leur approvisionnement et le diagnostic de la panne). Chaque Matériel est traité par ordre d'arrivée et après envoi par le Bénéficiaire à EPS pour la réalisation des Services.

Certains Matériels ne peuvent faire l'objet des Services notamment lorsqu'ils deviennent obsolètes ou qu'ils sont de faible diffusion rendant impossible un stockage ou une dotation. Un Matériel devient obsolète lorsque les circuits d'approvisionnement logistique sont taris. Dans ce cas, EPS ne pourra être obligée à trouver des pièces de rechange. EPS fera le nécessaire pour maintenir au mieux ces Matériels, mais ne pourra pas être tenue pour responsable des délais ou des perturbations éventuelles occasionnées.

La mise à jour des microcodes des Matériels objets des Services n'est effectuée qu'en cas de justification technique participant à la résolution de la panne constatée et sous réserve que ladite mise à jour soit disponible publiquement sur le site web de l'éditeur et/ou du constructeur. L'accès aux microcodes non publics nécessaires aux Services requerra l'existence d'un contrat de réassurance logicielle entre le Bénéficiaire et l'éditeur et/ou le constructeur ou un partenaire agréé de celui-ci.

### Article 8 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Bénéficiaire dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de quatorze (14) jours francs qui commence à courir (i) de la conclusion de la Commande de Services ou (ii) à compter de la réception du Produit. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le Bénéficiaire peut exercer ce droit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, en adressant par courrier recommandé avec avis de réception à EPS soit le formulaire-type de rétractation figurant en Annexe 1 des présentes CGV, soit un courrier exprimant sa volonté de se rétracter sans aucune ambiguïté, et mentionnant les nom, prénom, date et numéro de la Commande concernée.

La demande de rétractation doit être adressée à l'adresse suivante :

Econocom Products & Solutions  
Customer Care

1 Rue de Terre Neuve – Les Ulis CS 60062 – 91978 Courtaboeuf Cedex

Le Bénéficiaire dispose alors d'un délai de deux (2) semaines, à compter du jour de sa rétractation, pour remettre à ses frais les Produits à l'adresse qui lui sera signifiée par EPS dans le courrier de réponse.

Les Produits doivent impérativement être renvoyés sans défaut, marque, rayure ni dommage apparents et dans leur conditionnement d'origine avec tous leurs accessoires d'origine (chargeur, batterie et le cas échéant kit mains libres) ainsi les notices d'emploi et documentations.

Le Bénéficiaire devra également joindre au retour l'original de la facture dont il conservera une copie.

Pour éviter toute divulgation de données personnelles lui appartenant (photos, numéros, adresses etc...), le Bénéficiaire doit procéder à la réinitialisation des Produits, conformément aux manuels d'utilisation.

Le Bénéficiaire devra également prendre soin de suivre les procédures de suppression de mots de passe expliquées dans le guide de l'éditeur et/ou du constructeur.

Si les conditions énumérées ci-dessus sont remplies, le retour des Produits donnera lieu à un remboursement par EPS égal au montant total des sommes versées par le Bénéficiaire, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Dans le cas contraire, ou en cas d'exercice irrégulier de cette faculté, EPS tiendra les Produits à la disposition du Bénéficiaire et aucun remboursement ne sera effectué. Les frais de retour sont à la charge de Bénéficiaire ayant exercé le droit de rétractation.

### Article 9 : Obligations et responsabilité d'EPS

EPS s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des présentes.

EPS s'engage notamment à informer et conseiller le Bénéficiaire sur les risques inhérents à l'exécution des Services demandés. A ce titre, EPS n'est soumis qu'à une obligation de moyens.

Dans le cadre des Services effectués, le Bénéficiaire reste responsable des données présentes sur le Produit confié à EPS. La responsabilité d'EPS ne peut en aucun cas être engagée en cas de perte de données ou de destruction des données stockées au sein du Produit.

### Article 10 : Obligations du Bénéficiaire

Il est recommandé au Bénéficiaire d'effectuer une sauvegarde de ses données avant toute intervention d'EPS.

En cas de découvertes de données illégales sur les matériels du Bénéficiaire, l'ensemble des services sera stoppé. Le support (périphérique ou matériel) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité d'EPS pour être déposé auprès des services de police compétents.

Dans l'hypothèse où les Matériels doivent être adressés par transport à EPS, le Bénéficiaire s'engage à les expédier dans un emballage adéquat permettant de les protéger efficacement durant le transport. En outre, les Matériels doivent être complets. Le Bénéficiaire est informé qu'EPS pourra refuser l'envoi de Matériels sans protection ou mal protégés.

### Article 11 : Réserve de propriété

EPS conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix dû par le Bénéficiaire.

### Article 12 : Garanties

#### 12.1 Garanties légales

Il est rappelé que les garanties légales ne s'appliquent pas lorsque le dommage est lié (i) à une cause externe au Produit, telle qu'accident, choc, foudre, fluctuation du courant, surcharge électrique, etc. (ii) au fait du Bénéficiaire, tel que non-respect des normes d'utilisation du Produit ou encore (iii) lorsque la panne déclarée n'est pas liée à la pièce remplacée lors de la réparation.

EPS ne saurait donc pas être tenu responsable des différentes pannes du Matériel confiée hormis celles affectant la pièce détachée remplacée, couverte par la présente garantie contractuelle.

Les Services de réparation réalisés par EPS peuvent s'appuyer sur la garantie légale du Produit :

- Pour les Matériels de marque Apple : garantie de vingt-quatre (24) mois, date de facture faisant foi. Du 1<sup>er</sup> au 12<sup>ème</sup> mois de garantie, seule la présentation de la facture sera exigée pour la prise en charge du Produit par EPS. Du 13<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup> mois, le formulaire de prise en charge fourni par le technicien EPS et dûment complété par le Bénéficiaire pour la 1<sup>ère</sup> partie, sera exigé en complément de la facture, pour la prise en charge par EPS ;
- Pour les Matériels d'une autre marque qu'Apple : garantie de vingt-quatre (24) mois, date de facture d'achat faisant foi. Les accessoires et la copie de la facture sont à retourner à EPS.

Lorsque le Bénéficiaire exerce son droit de réparation auprès d'EPS, il doit retourner les documents précités ainsi que le Produit défectueux à l'adresse suivante : Econocom Products & Solutions, Immeuble le Breguet, 13 avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay

#### 12.1.1 Garantie des vices cachés

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, alinéa 1, du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

En cas de mise en œuvre de cette garantie, le Bénéficiaire peut choisir entre le remboursement du prix des Produits ou une réduction du prix de vente, conformément aux dispositions de l'article 1644 du Code civil.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

### 12.1.2 Garantie de conformité

Article L. 217-3 du Code de la consommation : « Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est livré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Article L. 217-7 du Code de la consommation : « Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois. »

Article L. 217-9 du Code de la consommation : « Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. »

Article L. 217-10 du Code de la consommation : « La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur »

Article L217-12 du Code de la consommation : « Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable

Article L218-2 du Code de la consommation : « L'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans. »

### 12.2 Garantie éditeur et/ou constructeur

En plus des garanties légales dont le Bénéficiaire dispose sur les Produits, les Produits sont couverts par une garantie éditeur et/ou constructeur pièces et main d'œuvre de deux (2) années. Le délai de garantie commence à courir à compter de la date inscrite sur le bon de livraison du Produit.

La garantie porte également sur le Produit remis au Bénéficiaire en remplacement d'un Produit présentant des dysfonctionnements. Dans ce cas, la garantie est reportée sur le Produit de remplacement remis au Bénéficiaire pour la durée de la garantie restant à courir.

La garantie du Produit est exclue de plein droit en cas d'usure naturelle du Produit, de dommage dont la cause est extérieure au Produit ou imputable au Bénéficiaire (notamment : écran cassé et/ou fendu, écran enfoncé, chocs, antenne arrachée, pistes arrachées), de trace de chocs, d'oxydation des composants suite à une immersion, de pénétration de liquide, d'exposition à une source d'humidité, non-respect des instructions de l'éditeur et/ou constructeur, tentative de réparation par une personne non habilitée par l'éditeur et/ou constructeur, Matériels dont l'étiquette d'identification a été enlevée, de modification du Matériel non prévue ni spécifiée par l'éditeur et/ou le constructeur, blocage de code de sécurité par une mauvaise utilisation du Matériel par le Bénéficiaire.

Cette garantie par l'éditeur et/ou le constructeur ne fait pas obstacle aux garanties légales précitées.

### 12.3 Garantie sur les Services

En cas de Services de réparation réalisés par EPS, lesdits Services s'appuient sur la garantie légale et/ou contractuelle du matériel du Bénéficiaire. Au titre de ces garanties, et sous réserve du paiement effectif des factures concernées et qu'aucune modification matérielle n'ait été apportée par le Bénéficiaire ou un tiers après l'intervention, en cas de survenance d'une panne identique dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la date de réparation effectuée par EPS, EPS prendra à sa charge la réparation du matériel ainsi que les frais inhérents à cette opération.

Si ces conditions ne sont pas remplies, EPS décline toute responsabilité et ne pourra assurer aucune garantie ou service après-vente. La garantie contractuelle apportée par EPS couvre la ou les pièces détachées changées lors de la réparation, la main d'œuvre nécessaire à l'opération technique ainsi que les frais administratifs incluant le transport

La présente garantie ne sera pas applicable en cas de modification du matériel, accident ou choc, détérioration volontaire, dégâts causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre, en cas d'utilisation anormale ou sur toute autre panne déclarée n'étant pas liée à la pièce remplacée lors de la réparation.

EPS ne saurait donc pas être tenu responsable des différentes pannes du matériel confiée hormis celles affectant la pièce détachée remplacée, couverte par la présente garantie contractuelle.

Dans certains cas, les chocs importants ayant entraîné la casse du matériel sont tels que la seule ouverture du matériel peut générer une panne indépendante de la panne ayant motivé la prise en charge initiale. EPS décline toute responsabilité dans ce cas, et ne peut voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Les pièces détachées de remplacement fournies par EPS à l'occasion des Services deviendront la propriété du Bénéficiaire. Les pièces détachées défectueuses et remplacées par EPS à l'occasion des Services deviendront la propriété d'EPS.

### Article 13 : Logiciels

Les conditions d'installation et d'utilisation des logiciels sont celles de l'éditeur, que le Bénéficiaire trouvera dans l'emballage lors de la livraison des Produits, ou sera consultable lors de la lecture de l'application elle-même. Le

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

Bénéficiaire s'engage à respecter strictement ces conditions et s'interdit de porter atteinte aux droits des auteurs.

### Article 10 : Données à caractère personnel

Le Bénéficiaire est informé que, dans le cadre du traitement de ses Commandes, EPS est amenée à collecter certaines données personnelles le concernant. EPS s'engage à ne pas divulguer à des tiers, à l'exception des sociétés appartenant à son groupe, les informations communiquées par le Bénéficiaire. Pour les besoins de l'exécution de la Commande, EPS pourra également être amenée à transférer les données personnelles du Bénéficiaire à l'éditeur et/ou au constructeur et à ses tiers sous-traitants lui fournissant des services, tels que les prestataires de logistique, de transport et de réparation dans le cadre du service après-vente. Ces dernières sont confidentielles et ne seront utilisées que pour le traitement de la Commande, le service après-vente, et les obligations liées aux prestations. EPS s'engage à ne faire aucune autre utilisation de ces données, y compris à titre commercial. EPS s'engage notamment à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles et garanties appropriées afin que les traitements de ces données personnelles réalisés dans le cadre de la transaction, se conforment aux exigences de ces règles. Ceci concerne à titre non limitatif, la sécurité des données personnelles (y compris leur confidentialité et leur intégrité), la minimisation de leur traitement, la limitation de leur conservation à la durée autorisée par la loi et le respect des règles en matière de transferts de données personnelles en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le Bénéficiaire dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou de suppression de ses données personnelles pour motif légitime, qu'il peut exercer par lettre simple adressée à l'adresse d'EPS le cas échéant, les frais de timbres étant remboursés sur simple demande de sa part, ou par un email adressé au délégué à la protection des données personnelles d'EPS à l'adresse email suivante : [dpo@econocom.com](mailto:dpo@econocom.com) ou à l'adresse postale « Délégué à la protection des données, Econocom, 40 Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux ». Cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Bénéficiaire, ainsi que l'adresse à laquelle la réponse d'EPS doit être envoyée. Une réponse lui sera adressée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de sa demande, étant précisé que ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois selon la complexité et le nombre de demandes.

Les données seront conservées pendant toute la durée de la garantie contractuelle (soit, en cas de vente de Produits, deux ans à compter de la livraison du Produit).

En tout état de cause, le Bénéficiaire bénéficie d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'agissant de la collecte et du traitement de ses données personnelles par EPS.

### Article 14 : Médiation – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes CGV, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français.

En cas de litige ou de réclamation, après démarche préalable écrite auprès d'EPS n'ayant pas abouti, le Bénéficiaire a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à EPS.

EPS a adhéré au service de médiation de la consommation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris).

Le Bénéficiaire peut saisir le CMAP soit en utilisant le formulaire en ligne (accéder au formulaire en ligne), soit par courrier électronique ([consommation@cmmap.fr](mailto:consommation@cmmap.fr)), soit par courrier postal (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39, avenue F.D. Roosevelt, 75008 PARIS).

En cas de désaccord persistant sur l'application, l'interprétation et l'exécution des présentes, et à défaut d'accord amiable, tout litige relèvera des tribunaux compétents français.

Je certifie avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente

J'autorise EPS à transmettre les données à caractère personnel me concernant dans le cadre de la vente de Produits visée par les présentes CGV.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

## Annexe 1 : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Formulaire à renvoyer au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit ou de la commande du service par lettre recommandée avec avis de réception à :

**Econocom Products & Solutions – Customer Care – 1 Rue de Terre Neuve – Les Ulis CS 60062 – 91978 Courtaboeuf Cedex**

Cette rétractation n'est valable que si le présent formulaire est adressé avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours prévu par le Code de la Consommation, lisiblement et parfaitement rempli.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur..... résidant au ....., notifié par la présente ma rétractation de la Commande suivante :

Numéro de Commande : .....

Date de la Commande :

[le cas échéant]

Le Produit a été reçu le .....

Le Service a été commandé le .....

Date :

Signature